GESIVI SYSTEME
GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE
Expertise et Formation

# MINERVA®

## DISPOSITIF STRUCTURÉ POUR ENCADRER ET GÉRER LES CRISES VIOLENTES EN ESSMS



# Le contexte

Conscient de l'importance de garantir un cadre sécurisé pour travailler avec des publics variés, GESIVI® est un concept novateur de Gestion des Situations de Violence, imaginé en 2001. Ce projet est né de rencontres entre des professionnels de l'éducation spécialisée, de la santé, du médico-social et du secours à la personne.

Au fil des années, le groupe de recherche-action s'est enrichi de nouvelles expertises : négociateurs de crise, militaires, policiers, experts, et docteurs se sont associés pour renforcer et structurer ce concept.

Pour répondre aux besoins croissants et professionnaliser la méthode, GESIVI SYSTEME, un centre de formation, voit le jour en 2013. Depuis, **plus de 11 000 stagiaires issus de secteurs divers (médico-social, social, éducation spécialisée, mais aussi tourisme, banque ou mutuelles) ont été formés ou sensibilisés à cette approche unique.**

En 2015, GESIVI SYSTEME publie un ouvrage sur le sujet et signe la **charte de bientraitance de l'ANESM** (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux), réaffirmant **l'importance de la bienveillance et de la bientraitance dans la gestion des conflits professionnels.**

Depuis, **une certification intitulée « Gestion du phénomène de la violence » a été enregistrée au Registre Spécifique de France Compétences**. Par ailleurs, des fiches techniques détaillées ont été élaborées, en particulier sur les dangers et limites liés à la contention de crise, qui constitue un point central de ce dispositif.

Avec plus de 20 ans d'histoire, la méthode GESIVI® a évolué en réponse aux besoins changeants des professionnels exposés à des situations complexes. Récemment, une montée des incidents violents, notamment dans le champ de l'adolescence et de l'enfance, a mis en lumière la frustration de certains salariés et le désarroi des directions face à ces problématiques. Ces situations, souvent critiques, conduisent fréquemment à la nécessité d'un maintien physique du sujet en crise.

Face à ces défis, GESIVI SYSTEME propose des solutions concrètes, adaptées et respectueuses de la doctrine d'emploi, tout en intégrant les principes de bienveillance et de bientraitance.

**Le maintien d'une personne en crise, tant sur le plan opérationnel que déontologique, soulève des questions légitimes :**

- Quels sont les cadres légaux et éthiques ?
- À quel moment intervenir ?
- Quelles sont les méthodes appropriées ?

# Le constat d'une expérimentation conduite en amont

Cette démarche répond à plusieurs observations et besoins identifiés :

- Une augmentation des demandes de formation des équipes sur les « gestes contenants ».
- Un constat partagé par les écoles de formation dans les domaines de la santé, du médico-social et de l'éducation spécialisée, mettant en évidence que :
  - Le « pourquoi » des crises violentes est généralement bien étudié,
  - Mais le « comment intervenir » reste souvent peu abordé.

Par ailleurs, nos sessions de formation ont mis en lumière plusieurs difficultés récurrentes :

- Une relation au toucher souvent complexe pour les professionnels,
- L'absence ou une méconnaissance d'un mode opératoire écrit et clair sur le sujet,
- Une « conduite à tenir » insuffisamment définie,
- Le manque de principes opérationnels spécifiques.



*© 2026 GESIVI SYSTEME. Tous droits réservés. Document protégé par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable.*

## Le cadre d'intervention

Le terme « maintien de sécurité » désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour limiter les capacités de mobilisation d'une personne présentant un comportement jugé dangereux ou inadapté, afin de restreindre sa libre circulation.

Le terme « contention » est souvent utilisé à tort dans ce contexte. En réalité, il s'agit d'un terme médical qui s'inscrit dans un cadre strictement défini par une procédure de soin. Toutefois, le maintien de sécurité peut être considéré comme une forme de contention physique dite passive. Cette dernière se caractérise par l'utilisation de divers moyens, méthodes, matériels ou vêtements visant à immobiliser une personne. Elle se distingue de la contention active, qui, elle, a une visée strictement thérapeutique.

**Le recours au maintien de sécurité doit demeurer exceptionnel et être strictement réservé à des situations d'urgence, dans le but d'assurer la sécurité des personnes.**

En dehors des situations pathologiques, les professionnels, qu'ils soient éducateurs ou intervenants en santé, sont parfois confrontés à des circonstances où les approches classiques de négociation non violente s'avèrent inefficaces. Ces situations représentent un défi majeur, car elles exigent des intervenants qu'ils contrôlent et maîtrisent des comportements souvent imprévisibles, frénétiques ou violents.

Chez les enfants au discernement altéré, ces épisodes de débordements demandent une gestion spécifique. La fréquence de ces interventions souligne la nécessité de mettre en place un mode opératoire clair et rigoureux, conçu pour minimiser les risques de blessures tout en assurant la sécurité et l'intégrité de tous.

## Les besoins d'intervention face à un comportement problème

Même lorsqu'elle est justifiée, l'intervention ayant recours au maintien de sécurité constitue une forme de violence. Immobiliser une personne en crise, en particulier si elle est malade ou si c'est un enfant, n'est jamais un acte anodin. Cette action doit être réalisée dans un cadre qui lui donne un sens, qu'il soit légal, médical ou éducatif.

L'usage de gestes de contention par des éducateurs ou des professionnels du secteur médico-social est souvent perçu comme moins légitime. Pourtant, cette pratique demeure répandue dans de nombreuses équipes et institutions. Il est essentiel que le recours à ces interventions soit encadré, clairement défini et discuté au sein de la structure ou de l'organisme concerné, qu'il soit autorisé ou simplement toléré.

Le terme « comportements-problèmes » est utilisé dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) intitulées « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent » (ANES, 2012) ainsi que dans celles de « Comportements-problèmes : prévention et réponses » (ANESM, 2016).

En France, aucune définition officielle n'existe pour le terme « comportement-problème ». Toutefois, diverses terminologies sont employées dans la littérature, telles que : comportements agressifs, agressions, agressivité, colère, comportements destructeurs, comportements défi, troubles de la conduite, troubles du comportement, troubles graves du comportement, violence, comportements dysfonctionnels et perturbateurs, ainsi que comportements d'agitation pathologique.

Selon la définition d'Emerson, les recommandations de décembre 2016 caractérisent les « comportements-problèmes » comme des comportements dont l'intensité, la fréquence ou la durée sont telles qu'ils peuvent sérieusement compromettre la sécurité physique de la personne concernée ou d'autrui, ou limiter l'accès aux services sociaux et communautaires ordinaires.

Dans les recherches anglo-saxonnes et francophones, on rencontre également des termes comme « challenging behaviour », « comportements-problèmes », « comportements défi », « troubles du comportement (TC) » et « troubles graves du comportement (TGC) ».



*© 2026 GESIVI SYSTEME. Tous droits réservés. Document protégé par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable.*

## Une proposition d'accompagnement en plusieurs étapes

Cette action d'accompagnement vise à intervenir à la fois en prévention (ou prévention « primaire ») et en protection (ou prévention « secondaire ») afin de :

- Prendre en compte l'aspect éthique et la désescalade.
- Assurer la conformité avec les droits des personnes accompagnées par une pratique bienveillante.
- Formaliser des outils de fonctionnement et de sécurisation des professionnels et de l'institution pour l'encadrement de cette pratique qui doit rester exceptionnelle.
- Former les professionnels aux principes opérationnels adaptées de maintien de sécurité.
- Adapter la technicité aux besoins spécifiques des personnes avec TND et TSA.

Notre proposition de **dispositif global** repose sur les principes de bienveillance et de bientraitance, et s'organise en plusieurs phases :

## *Etape 1 :* accompagnement des équipes de direction

**Objectifs :** établir un cadre doctrinal visant à **prévenir le recours à des gestes contenants**, à **en encadrer strictement l'usage lorsqu'il survient**, et à **garantir le respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées**.

**Public :**

- Membres de la direction et de l'encadrement de proximité : Direction d'établissement et/ou service, direction adjointe, direction de pôle, chef.fe de service, chef.fe d'équipe, coordinateur.trices, etc.

**Durée :**

- Une demi-journée en distanciel ou en présentiel (3,5h), en amont de la formation des équipes.

Durant cette demi-journée, il sera rappelé notre doctrine conforme aux recommandations de la Haute Autorité de Santé :

- Prioriser l'adoption des pratiques de Communication Alternative Améliorée (CAA).
- Renforcer la mise en place de dispositifs de prévention et de gestion des comportements dits "défi".
- Limiter les situations nécessitant l'usage de la contention lors de comportements de crise.

Le terme « maintien de sécurité » désigne l'ensemble des mesures prises pour limiter la mobilité d'une personne dont le comportement est jugé dangereux, que ce soit pour elle-même ou pour autrui. L'objectif est de restreindre sa liberté de mouvement afin de prévenir les risques. Ces gestes seront enseignés durant la journée de formation des équipes.

GESIVI SYSTEME



*© 2026 GESIVI SYSTEME. Tous droits réservés. Document protégé par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable.*

# *Etape 2 : Formation « MAINTIEN EN SECURITE D'UNE PERSONNE EN CRISE »*

## Enjeu :

**« Contenir » une crise, une agitation, n'est pas une action anodine. La « contention » n'est pas toujours utilisée à bon escient et n'est pas suffisamment abordée par les équipes.**

A quel moment y avoir recours ? Dans quelles limites ? Quels sont les risques ? Comment s'y prendre ? Quels gestes sont les moins traumatisants ? Existe-t-il un mode opératoire dans la structure ? Quelles alternatives ? Toutes ces questions sont abordées dans cette formation.

## Public :

- Tous les professionnels impliqués dans l'accueil, l'accompagnement ou le soutien des personnes susceptibles de comportements de crise.

## Prérequis : **La mise en œuvre de cette formation est intrinsèquement liée à l'étape 1.**

## Objectifs :

Cette formation permettra de travailler sur des principes de limitation du mouvement dans un cadre bienveillant et sécurisé tout en respectant la déontologie et le cadre juridique. Il est important de rappeler que ce type d'action, en milieu médical ou éducatif, est un ultime recours et doit rester exceptionnel ! Nous l'appelons « Maintien de sécurité ».

## Compétence(s)/ connaissance(s) développée(s) :

- Situer la place et l'utilité de la mise en œuvre du maintien de sécurité dans la gestion des comportements de crise au sein d'une équipe constituée afin de respecter le cadre légal et déontologique.
- Acquérir les principaux principes opérationnels pour intervenir avec bienveillance et en sécurité.
- Mettre en place une procédure de travail en faisant le distinguo entre « gestes contenants » et « maintien de sécurité » pour utiliser la bonne terminologie en matière de rédaction des écrits et ainsi l'intégrer dans la politique de l'établissement.

Le professionnel aura la possibilité d'obtenir un OPEN BADGE, distinction numérique qui atteste de l'acquisition d'une compétence comportementale (SOFT SKILL). Cet insigne valorisera entre autres son état d'esprit, un trait de caractère, par son engagement et sa prise d'initiative durant la formation.

## OPEN BADGE (Soft skill) : Je suis formé.e à la méthode MINERVA®

## Durée :

- ✓ Une journée de 7h en présentiel en INTRA-ENTREPRISE.

## Modalités :

- ✓ Il se sera important de déterminer la tranche d'âge des usagers (champ de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence/adulte)

GESIVI SYSTEME



*© 2026 GESIVI SYSTEME. Tous droits réservés. Document protégé par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable.*

PIST OASIS, 131 impasse des palmiers,
30100 ALES

formation@gesivi.fr

09.81.88.99.63

GESIVI SYSTEME
GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE
Expertise et Formation